

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

PARAISANT LES MARDIS, JEUDIS ET SAMEDIS

M. HAVAS, rue J.-J. Rousseau, 3, et MM. LAFFITE-BULLIER et Co, place de la Bourse, 3 sont seuls chargés, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

PRIX DES INSERTIONS
ANNONCES.
25 centimes la ligne.

RECLAMES
50 centimes la ligne.
Les Annonces et Avis sont reçus à Cahors au bureau du Journal rue de la Mairie, 6; et se paient d'avance.
— Les Lettres ou paquets, non affranchis sont rigoureusement refusés.

L'ABONNEMENT
se paie d'avance.
Cahors, imp. de A. LAYTOU rue de la Mairie, 6.

ON S'ABONNE
à Cahors, bureau du Journal, chez A. LAYTOU, imprimeur, ou en lui adressant franco un mandat sur la poste.
PRIX DE L'ABONNEMENT:
LOT, AVEYRON, CANTAL, ZÉ, DORDOGNE, LOT ET-GARONNE, TARN-ET-GARONNE:
Un an, 14 fr.
Six mois, 9 fr.
Trois mois, 5 fr.
AUTRES DÉPARTEMENTS:
Un an, 20 fr.; Six mois, 14 fr.
L'abonnement part du 1^{er} ou du 16^e et se paie d'avance.

L'acceptation du 1^{er} numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

Les Annonces Judiciaires et Légales seront insérées, en 1868 :
Pour l'arrondissement de Cahors, dans les journaux : Les annonces judiciaires : dans le journal le Courrier du Lot. Les annonces administratives : dans le journal le Journal du Lot (qui insérera, en outre, des extraits des annonces judiciaires et administratives des arrondissements de Figeac et de Gourdon).
Pour l'arrondissement de Figeac, dans les journaux : (Annonces judiciaires et administratives), l'Echo de Quercy, le Mémorial. Pour l'arrondissement de Gourdon : (Annonces judiciaires et administratives), dans le journal le Gourdonnais.

Le Journal du Lot publiera désormais, à titre de renseignement, un Bulletin sommaire des Annonces judiciaires de l'Arrondissement de Cahors.

Cahors, le 22 Juillet 1868

BOURSE DE PARIS.

	R ¹⁰ 3 p. 0/0	4 1/2 p. 0/0
Du 20 juillet.....	70 40	104 50
Du 21.....	70 20	101 40
Du 22.....	70 20	101 40

BULLETIN.

Après une assez longue discussion, le Corps législatif a voté hier les trois premières sections du budget de l'agriculture, du Commerce et des travaux publics. La Chambre a repoussé les amendements présentés et renvoyé à lundi la suite de la discussion.

On avait répandu le bruit que le gouvernement français avait mis le cabinet de Madrid sur la trace de la conspiration, réelle ou imaginaire qui a causé l'arrestation des chefs militaires. Le Constitutionnel dit, ce matin : « Nous sommes autorisés à démentir ce bruit et à déclarer que le gouvernement français n'a rien su des menées attribuées au duc de Montpensier ni des mesures que devait prendre le gouvernement espagnol. » On n'a d'ailleurs aujourd'hui aucune nouvelle importante d'Espagne; la Gazette officielle de Madrid n'est pas arrivée.

La présence au concours agricole de Leicester de M. Drouyn de Lhuys et des membres les plus éminents de la Société des agriculteurs de France suggère au Constitutionnel les réflexions suivantes :

« La France et l'Angleterre multiplient chaque jour les liens qui doivent désormais unir l'une à l'autre ces deux nations que la vieille politique avec son cortège de guerres et de haines jalouses a si longtemps séparées. Le rapprochement est d'autant plus solide qu'il s'est opéré et qu'il s'achève progressivement sur le chemin des intérêts bien compris des deux pays. L'importante croissante des relations industrielles et commerciales établies entre ces deux peuples voisins a développé des deux côtés de la Manche des dispositions que l'intérêt politique seul n'eût peut-être pas suffi à faire naître. »

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

du 22 Juillet 1868.

LE PÈRE BISCUIT

PAR
EMILE RICHEBOURG.

II. — Suite.

— Oui, car tu savais que la bête ne valait rien, tu m'as volé !
— Ne répète pas ce mot-là !
— Je répète que tu m'as volé, et bien d'autres avec moi.
— Tu en as menti s'écrie le maquignon exaspéré. Il leva la main sur son antagoniste et le frappa au visage. Ce fut comme un signal. Les hommes se ruèrent les uns sur les autres avec des cris de fous. Les femmes s'élançèrent pour les séparer ou prendre parti pour ou contre. Les jeunes filles et les enfants s'enfuirent en pleurant.
A plusieurs reprises, le père Biscuit avait voulu replacer son ami et rétablir la bonne harmonie; mais sa voix s'était constamment perdue dans le tumulte.
La salle à manger, ordinairement silencieuse, de la reproduction est interdite.

La crise ministérielle de Lisbonne prend une tournure imprévue. Le duc de Loulé et le marquis de Sada Baudeira ont vainement essayé, chacun à son tour, de constituer un cabinet. Espérant être plus heureux, le comte d'Avila, chef du cabinet démissionnaire, a accepté la tâche dans laquelle ils ont échoué. Il paraît que le duc de Loulé s'est retiré dans la crainte d'un mouvement insurrectionnel à Lisbonne.

D'après une correspondance de Madrid, le duc et la duchesse de Montpensier, qui sont arrivés à Lisbonne, le 18 juillet, auraient l'intention de se fixer en Portugal et non de se rendre en Angleterre.

On mande de Florence que le gouvernement italien vient d'ordonner l'arrestation de 25 mazziniens dans les Romagnes.

A Londres, la Chambre des communes, réunie en comité, a adopté, après un vote contraire au gouvernement, le bill destiné à empêcher les corruptions en matière électorale.

Pour le Bulletin politique : A. LAYTOU.

Dépêches télégraphiques

(Agence Havas.)

Belgrade, 19 juillet.
Un Requiem a été célébré aujourd'hui pour le repos de l'âme du prince Michel. Le prince Michel y assistait en uniforme de colonel. Les autorités militaires, les ministres et tous les consuls des puissances étrangères étaient présents.

Constantinople 19 juillet, soir.
Le Grand-Duc Alexandre de Russie a rendu visite aujourd'hui au Sultan qui lui a conféré l'ordre de l'Osmanié. Sa Hauteesse a rendu sa visite au prince russe, au palais de l'Ambassade de Russie, à Budjukkédé.

Lisbonne, 16 juillet, soir.
Le duc d'Avila vient d'être appelé par le Roi. On croit que le nouveau ministre sera constitué aujourd'hui.

Florence, 20 juillet.
La Nazione annonce que la commission pour le projet de ferme des tabacs a terminé ses travaux et que l'accord s'est établi entre elle et le ministre des finances. La commission nommera probablement aujourd'hui son rapporteur.

L'INTÉRÊT LÉGAL.

L'argent est-il une marchandise ? En trois mots voilà toute la question sur le taux légal du prêt, sa réglementation ou son indépendance.

Le théâtre d'une lutte de véritables forcenés. Rien ne put les arrêter. C'était horrible à voir et à entendre.

De sa vie le père Biscuit n'avait assisté à pareille scène. Sa voix s'était enrouée à parler ou plutôt à crier en vain. Il croyait assister à un combat de bêtes féroces. Il était épouvanté, indigné de ce scandale inouï; ses cheveux étaient hérissés sur sa tête, il suffoquait.

Les chaises furent renversées, des bouteilles, des assiettes, des verres étaient brisés. On vit voler en l'air des lambeaux de vêtements. Sur plus d'un visage, les ongles avaient laissé des traces. Le sang coulait.

Au moment où la crise était dans son paroxysme. M. Durandea revint. Une telle conduite le révolta le mit hors de lui. Ses joues s'empourprèrent d'indignation et de colère. Des éclairs jaillirent de ses yeux.

— Misérables ! cria-t-il de sa plus forte voix. Ce seul mot tomba comme la foudre au milieu des héritiers, ou comme le *Quis ego* de Neptune au milieu des flots mugissants. Les plus acharnés restèrent immobiles, comme pétrifiés. Le silence se fit tout à coup.

— A qui donc ai-je ouvert aujourd'hui la porte de ma maison ? reprit M. Durandea en foudroyant du regard ses indignes parents; est-ce à des hommes ou à une race de cannibales ? Quoi ! on ne respecte même plus ma personne ? Me croit-on déjà mort ? Ce qui vient de se passer ici n'arrivera plus, je vous le jure, car aucun de vous ne franchira plus désormais le seuil de ma maison. Je ne vous connais plus, vous êtes des étrangers pour moi. Maintenant sortez, sortez tous, je vous chasse. On entendit quelques voix demander grâce.

Mais M. Durandea ouvrait à deux battants la porte de la salle, et, accompagnant ses paroles d'un geste impérial :

Une pétition fort bien faite adressée au Sénat, le rapport dont elle a été l'objet, la désision de la haute assemblée, mettent en relief cette vérité que la liberté, à cet égard aussi, vaut mieux que des restrictions forcément arbitraires, et qu'une répression visiblement inefficace.

Pour la dixième ou vingtième fois, des négociants réclament, par voie de pétition, l'abrogation de la loi de 1807 sur le taux de l'intérêt de l'argent et sur l'usure. A l'appui de leur requête, ils invoquent le fait, assez bizarre de banquiers traduits en justice pour avoir prêté à six du cent, lorsqu'au même moment la Banque de France élevait et maintenait à neuf du cent le taux de ses escomptes.

D'autres arguments sont à faire valoir contre une loi dont les rusés se jouent et qui n'atteint que les inhabiles. Le plus grave est que l'usurier prenant l'intérêt « en dedans » et ne laissant pas trace écrite de sa cupidité, se trouve parfaitement à l'abri de poursuites que l'emprunteur tient à éviter lui-même. Qu'elle est d'ailleurs la transaction où l'usure ne se glisse pas dans telles ou telles circonstances ? La vente en réméré n'est-elle pas une usure déguisée ? On la tolère cependant, comme on permet au Mont-de-Piété de prêter à douze du cent, avec les frais bureaucratiques.

Le rapporteur de la commission du Sénat, M. Boudet a fait l'historique de la croisade entreprise depuis un quart de siècle contre cet engin vermoulu qui se protège rien ni personne. Il a montré le gouvernement actuel multipliant les efforts pour arriver à une solution satisfaisante. Il a fait remarquer que l'Angleterre, l'Espagne, la Prusse, la Suisse, les Pays-Bas, le Portugal, le St-Siège ont admis la liberté de la fixation des intérêts en matière civile ou commerciale. En Autriche, une loi récente défend d'exiger l'intérêt des intérêts. De sorte que, non-seulement la France, est sous ce rapport, en retard de progrès avec la plupart des autres Etats, mais que ces relations commerciales sont troublées par la diversité des lois fiscales. Le banquier allemand peut inscrire sur le billet de l'emprunteur français l'intérêt vrai de la somme escomptée; le banquier français qui prête à un allemand est forcé de simuler le taux réel de l'opération. N'est-ce pas une anomalie regrettable ?

Le Sénat a prononcé le renvoi des pétitions aux ministres de la justice, du commerce, de l'agriculture et des travaux publics. C'est fort bien; mais voilà, nous le répétons, bien des fois que de semblables résolutions sont prises et la loi de 1807 subsiste toujours. Après les in-

— Sortez, sortez vite, répéta-t-il d'une voix tremblante de colère.

Les futurs héritiers comprirent qu'il était inutile pour le moment, de chercher à obtenir leur pardon. Ce qu'ils pouvaient faire de mieux, c'était d'obéir. Ils se retirèrent.

La grande colère de M. Durandea se calma presque aussitôt. La force qu'il avait puisée dans son indignation se éteignit aussi. Il poussa un profond soupir et se laissa tomber sur un siège.

— Quelle famille, mon Dieu ! murmura-t-il. Le père Biscuit s'approcha de lui. Leurs mains s'unirent dans une forte pression.

— Georges, il ne faut pas prendre ce qui vient de se passer trop au sérieux, dit le père Biscuit. Ils étaient fous, ils ne savaient plus ce qu'ils faisaient. Demain ils auront des regrets amers.

— Ne les excuses pas, mon vieux camarade; je les connais maintenant, ils ne valent rien. Je leur ai fait du bien à tous, jamais ma bourse n'a été fermée pour eux; mais cela ne les a pas touchés; ils ont hâte d'être les maîtres de ma fortune; ils trouvent, certainement, que je vis trop longtemps. Oh ! cette pensée me fait mal ! Ils se jalousent l'un à l'autre; ils ont peur que je fasse pour celui-ci plus que pour celui-là. Voilà ce qui les divise, voilà ce qui les rend haineux et méchants. Ils voudraient me voir mort afin de se précipiter sur ma dépoille, comme une bande de chiens affamés sur des os qu'on leur jette. Et ce sont les enfants de mon frère, les enfants de mes pauvres sœurs ? Ma fortune, ma fortune ! continua-t-il avec amertume, ils ne l'auront pas, mon parti est pris. Je ne veux pas que tous ces gens avides et sans cœur s'entre-déchirent au bord de ma tombe. Non, je ne donnerai pas à Rangepourt ce spectacle hideux. Qu'en feraient-ils, après tout, de ce bien que j'ai amassé par un travail de quarante ans ? Sauraient-ils en faire un noble usage ? Non, mille fois non. Ils deviendraient orgueilleux,

formations prises, les enquêtes faites, les discussions terminées, le moment est venu d'agir. C'est là un des caractères du gouvernement actuel : il ne se borne pas à étudier les réformes, il les accomplit. Nous demandons, au nom du public, que celle-ci ne se fasse pas attendre.

Pour extrait : A. Laytou.

Revue des Journaux

FRANCE.

« La ville de Paris et le Corps législatif, » sous ce titre la France publie les considérations ci-après :

« Pour être organisée en dehors du système qui régit les autres communes de France, la ville de Paris n'en est pas moins une commune ayant son indépendance, son autonomie et ses intérêts spéciaux. La commission municipale qui y préside, est nommée par le gouvernement, mais elle a toutes les attributions des conseils municipaux. C'est elle qui vote et qui seule peut voter les impôts et arrêter préalablement les budgets. Elle offre à la population de la capitale par le choix de ses membres, ayant tous des intérêts considérables à Paris, des garanties que le Corps législatif ne présenterait pas.

« Nous comprenons ceux qui demandent l'élection du conseil municipal de Paris; mais faire de la Chambre des députés la municipalité parisienne, ce serait bouleverser toutes les règles qui séparent le législatif de l'administratif.

« Et si l'on entrerait dans une pareille voie où s'arrêterait-on ? Lyon, Bordeaux sont administrés de même; attribuerait-on au Corps législatif le vote de leurs budgets et l'examen de leurs dépenses ?

« Il faut envisager avec plus de sang-froid la question des embellissements et des dépenses de Paris, dit en terminant M. J. Cohen. Que l'on donne à ceux qui les dirigent des conseils de modération et d'économie; qu'on critique et qu'on modifie les projets financiers pour lesquels ils réclament le concours de l'Etat, nous le voulons; mais qu'on détruise ce qui reste encore du droit commun et des prérogatives municipales, ce serait également contraire à la Constitution, à la justice et à la saine politique. »

SIÈCLE ET ÉLECTEUR.

Le Siècle et l'Electeur, paraissent ne pas

hautains vaniteux; ils le sont déjà trop... Ils sont méchants, ils deviendraient cruels. Ils sont nos pauvres, pourquoi les ferai-je sortir de leur médiocrité ? Non, non, je ne leur donnerai pas les moyens de se livrer à leurs mauvais instincts, de satisfaire leurs passions. Ma fortune deviendra ce que Dieu voudra; mais, puisque j'ai encore la santé et la volonté, je ne veux pas qu'elle tombe après moi en des mains indignes.

— La colère te rend trop sévère et peut-être injuste, mon cher Georges, dit le père Biscuit. Sans doute, ta famille n'est pas ce qu'elle devrait être; mais, à côté des méchants, il faut voir les bons. Parmi les petits-neveux et tes petites-nièces, il y en a qui doivent trouver grâce en ton cœur.

— C'est vrai, il y a quelques belles âmes, reprit M. Durandea; ce sont des enfants, ils ignorent le mal. La convoitise et les calculs infâmes n'ont pas encore gangrené leur cœur. Je songerai à eux, je réfléchirai, je verrai...

— Voilà qui est bien parlé, Georges, je te retrouve tout entier.

— Je ne puis songer à ces enfants sans être attendri; c'est grâce à eux que je n'ai pas fermé ma porte aux autres depuis longtemps. Je désire les voir heureux; je ne confondrai pas les innocents avec les coupables. Mais je m'arrangerai de telle façon, que les indignes ne pourront profiter des bienfaits que je répandrai sur ceux qui les auront mérités. Comment m'y prendrai-je; je l'ignore; mais je le veux et cela sera.

— Non, Georges, non, tu ne déshériteras aucun des membres de ta famille. Il ne faut pas que quelqu'un te blâme après ta mort ou qu'on ne respecte point ta mémoire.

— Eh ! bien que m'importe ce que penseront certaines gens, si mes intentions ont été honnêtes, si ma conscience est restée pure ? Ma vie a été utile et occupée; j'ai fait le bien lorsque j'en ai trouvé

être complètement d'accord sur l'attitude que doit prendre la démocratie dans les futures élections :

« Liberté et discipline » écrit M. Marie, député, dans *l'Electeur*, sont comme les deux doigts de la main. Electeurs, sachez être à la fois libres et subordonnés; conservez la fierté de vos allures, la probité de vos habitudes, mais soyez disciplinés. »

« Eh quoi ! répond le *Siècle*, sous la signature de M. Castagnary, vous nous conseillez à la fois l'indépendance et la subordination, la liberté et la discipline, c'est-à-dire les deux contraires, et vous voulez que nous écoutions votre voix ! Vous vous instituez d'autorité notre guide et votre prétention est que nous marchions simultanément dans deux chemins qui vont en sens inverse l'un de l'autre ! »

« Loin de nous la pensée d'attribuer à *l'Electeur*, un rêve de dictature qui n'est certainement pas dans son ambition. Je sais qu'on a reproché injustement à la presse de 1863 de s'être coalisée pour imposer une liste à la candidature pour une pareille dictature et de donner le mot de ralliement. Qu'il nous laisse lui dire qu'en attendant ainsi à son char deux chevaux, dont l'un répond au nom de *Discipline* et l'autre au nom de *Liberté*, il lui sera difficile de se mouvoir. »

CONSTITUTIONNEL.

Le *Constitutionnel*, s'attache à dévoiler la tactique des partis extrêmes dans les prochaines élections : Il s'agit de détourner les campagnes, par un emploi habile et savamment concerté de la presse, de la confiance qu'elles ont jusqu'à présent témoignée dans le gouvernement impérial.

« Les populations rurales, poursuit M. Henri Baudrillart, n'ont pas l'esprit éveillé sur les nuances de la politique, nous l'accordons, c'est là peut-être leur force que ne leur pardonnent pas les raffinés. Mieux qu'eux, elles jugent les situations dans ce qu'elles ont de général et de décisif; elles iraient jusqu'à pardonner aux gouvernements de ne pas être toujours infailibles, — sensibles, les innocentes, aux services qu'ils rendent, et comprenant peu cette maxime qu'on veut leur inculquer que le premier devoir de l'électeur vraiment capable est de se montrer ingrat et implacable pour le pouvoir. »

« Ah ! ce contre-poids que l'esprit conservateur des campagnes oppose aux velléités socialistes et révolutionnaires de quelques villes, c'est le salut même de la France, sous le régime du suffrage universel. Ce régime n'était acceptable qu'à ce prix; réduit à certaines villes, on se demande si la France ne serait pas exposée à se trouver un de ces jours face à face avec la dictature de la chimère, avec le règne de la fausse science et de l'ignorance fanatique, qui s'enrôle tristement à sa suite, avec le détronement successif d'une anarchie par une autre. »

MONDE.

Le *Monde* regrette, que la question algérienne, n'ait pas trouvé le Corps législatif disposé à quelque effort intelligent :

« On s'est ému de la famine, dit M. Coquille, et maintenant il semble qu'il n'y a plus à y songer. Les choses continueront comme par le passé. L'administration militaire ne changera rien à ses allures. Etrange système,

l'occasion; le mal, on le fait, hélas ! souvent sans le vouloir: je suis homme et j'ai été soumis aux faiblesses de ma nature. Mais quelques nobles cœurs se souviendront de moi avec plaisir, et ceux qui m'estiment aujourd'hui, diront, en parlant de moi plus tard : « Il a été bon, il a été juste. »

Cela n'empêchera pas ceux qui auront à se plaindre de dire en même temps : « Georges Durandau, notre oncle, a manqué d'indulgence. »

Oh ! ceux-là, dès maintenant, savent ce qu'ils méritent, s'écria le vieillard. Voyons, mon vieux Jacques, continua-t-il, est-ce à Joseph Durandau, un ivrogne, que je dois laisser une partie de ma fortune ? Il a mangé le peu que lui avait laissé son père; il a également dévoré le bien de sa femme; ses enfants sont obligés de se mettre en service chez les autres. Son frère Philippe mérite-t-il moins de sévérité de ma part ? Non. Sa paresse a fait le malheur des siens. Les cartes à la main, attablé dans un cabaret, il dépense chaque jour ce qui manque dans son ménage. Tout ce qu'il possède est hypothéqué, les créanciers vont perdre patience, et alors... c'est sur ma mort qu'il compte pour remettre ses affaires en bon état et recommencer, sur nouveaux frais, une existence désordonnée. Mon neveu Cormelin ne vaut certes pas mieux que les autres; toujours absent de sa maison, il paraît se soucier fort peu des siens. Il s'est fait maquignon il y a dix ans; il parcourt les foires, il achète, il revend. Retire-t-il des bénéfices de son métier, je le crois. Mais ce n'est pas dans son ménage qu'il apporte son argent. Sans le vieux Durandau, les choses les plus nécessaires à la vie manqueraient chez lui. Sa sœur, la femme Marchand, n'existe que pour l'orgueil et une sottise coquette. Envieux gourmands, paresseux et surtout méchants, voilà ce qu'ils sont tout. Ils se sont habitués à compter sur moi, ils ont calculé ce qui reviendrait à chacun, de mon héritage, et ils sont tranquillisés sur leur

de gouverner une colonie par des soldats ! Si nous avions du moins des soldats laboureurs ! »

Pour extrait : A. Layton.

Nouvelles du jour

L'Empereur quitte aujourd'hui Fontainebleau pour se rendre à Plombières, où il passera trois semaines. S. M. est attendue, ainsi que l'Impératrice et le Prince impérial, le 12 août, au camp de Châlons.

Dans les sphères officielles, on dément positivement le bruit du rappel de M. de Sartiges, notre ambassadeur à Rome. Une lettre de cette capitale annonce que l'honorable diplomate a visité ces jours derniers le camp des troupes pontificales.

On disait aujourd'hui à la petite Bourse du boulevard que l'emprunt de 440 millions serait émis dans les premiers jours d'août.

M. Mirès vient de recevoir une assignation devant le tribunal de police correctionnelle de la Seine, audience du 29 juillet, pour diffamation envers MM. Emile et Isaac Péreire. On parle d'une action reconventionnelle de l'ancien directeur de la *Caisse des chemins de fer*.

Les avis télégraphiques des marchés aux grains tenus samedi se partagent entre la hausse et la baisse, l'une et l'autre d'ailleurs suivant des chiffres peu importants. A Paris, les farines ont baissé de 50 cent. par sac (à 84,50 les 157 kil.) On signale au Havre et à Marseille l'arrivée de quelques chargements de blé et d'avoine. Les marchés étrangers sont calmes, avec inclination à la baisse.

La chaleur continue d'être très-forte à Paris. Presque chaque jour il y a orage et pluie; cela n'empêche pas l'air d'être accablant. Aussi les parisiens, armés de rillards, vont-ils passer le dimanche sur les bords plus ou moins fleuris de la Seine ou de la Marne. Régates à Asnières, à Bougival, à Enghien même, partout.

Dans le monde diplomatique et ecclésiastique, on dit maintenant que les Souverains seront invités par S. S. Pie IX, à assister « en personne ou par ambassadeurs » au concile oecuménique.

Il est question d'organiser en France et dans les autres Etats catholiques, une souscription à un sou par semaine, dite du *Denier de St-Pierre*, sur le modèle de celle de la *Propagation de la Foi*. C'est à Lyon que les collectes seraient centralisées.

L'état de l'Impératrice du Mexique ne s'améliore pas et sa raison s'égare de plus en plus. Elle a formé le dessein de se rendre à Miramar, et l'on a toutes les peines du monde à la détourner de ce projet. On craint qu'elle ne s'échappe du château de Laeken; aussi toutes les issues en sont strictement gardées. On a doublé le nombre des sentinelles.

M. Gustave Lambert vient d'écrire au président du comité chargé de recueillir les souscriptions pour l'expédition au pôle nord, pour lui annoncer que les conférences et l'organisation des comités qui en sont la conséquence, se succéderont jusqu'à la fin de septembre, après quoi on procédera à l'armement du navire qui sera prêt à prendre la mer à la fin de janvier.

avenir. Funeste calcul ! je vois tout le mal qu'il a produit. Oui, je le répète, si mes neveux n'avaient pas vu en moi leur poule aux œufs d'or, ils seraient meilleurs, ils seraient plus heureux. Te les ai-je bien fait connaître, Jacques ? leur ai-je donné des défauts qu'ils n'ont pas ? Il y a longtemps que ma voix grondeuse s'est fait entendre à eux pour la première fois. Ils ne m'ont pas écouté ou ils ont ri de mes conseils : je n'étais pour eux qu'un vieux radoteur. Jacques, ces gens-là n'auront pas mon héritage, ils ne l'auront pas.

Et qu'en feras-tu ?

Je ne sais pas encore. Je vais songer à cela sérieusement. Je ferai un testament avec certaines clauses... A ce sujet, je consulterai M. Hémard, mon notaire. Tout sera fait pour le mieux, suivant une idée que j'ai là, dans la tête. Mais l'heure à laquelle tu te couches d'habitude est passée, mon vieux ami, je ne veux pas te retenir davantage.

Mon cher Georges, s'il te plaît de causer jusqu'à minuit, jusqu'au jour même, tu sais que je ne penserais pas à dormir.

Oui, je sais que pour m'être agréable, tu ferais tous les sacrifices. Mais aujourd'hui je n'accepte pas. D'ailleurs, j'ai besoin de repos, moi aussi; je me sens mal à mon aise.

En effet, depuis un instant, ta figure est devenue bien rouge.

Cela vient de la grande contrariété que j'ai éprouvée ce soir.

Veux-tu que je reste près de toi, cette nuit ?

Non. Mon indisposition est légère. Après deux heures de sommeil il n'y paraîtra plus.

Je l'espère bien, alors je m'en vais.

Oui. A demain, Jacques.

Bonne nuit, Georges. Je viendrai de bonne heure, demain matin, pour savoir si tu es tout à fait remis.

Un domestique éclaira le père Biscuit jusque dans

Le début si remarqué de M^{lle} Hisson à l'opéra, nous engage à donner en deux mots sa biographie :

Petite-fille d'un conseiller de Préfecture à Besançon et fille d'un officier de marine mort en Crimée, Julia Hisson est née à Besançon, le 16 mars 1849.

Elle vint à Paris en 1855 et commença son éducation aux Ursulines de Belleville.

On vient d'exécuter, dans l'Etat romain un travail fort intéressant qui a très-bien réussi et promet les plus heureux résultats; c'est le dessèchement des marais d'Ostie, qui rendra la salubrité et la vie à sa plage désolée. L'opération a été dirigée par un ingénieur milanais nommé Moro et l'on se propose d'appliquer son procédé à toutes les parties malsaines du littoral.

Une lettre de Varsovie fait connaître que le gouverneur de Petrokoff a fait confisquer dans les magasins toutes les allumettes portant le nom de la fabrique viennoise de Polack. Le mot polonais, ce qui lui a paru constituer un très-grand danger pour la patrie. Toutes les réclamations à ce sujet sont restées sans résultat.

On écrit de Londres : « On attend avec beaucoup d'impatience l'arrivée du fils du roi Théodoros. Si le roi son père n'avait pas eu l'idée de se brûler la cervelle pour ne pas survivre à sa défite et à la perte de son prestige, il n'y a pas à douter que le gouvernement anglais lui paierait une grosse pension comme le gouvernement français en paie une à Abd-el-Kader. Après avoir été le lion d'une saison dans la métropole, il aurait pu achever tranquillement ses jours dans le calme et la béatitude. Il est probable que le jeune garçon que lord Napier a ramené de Magdala, sera placé dans un collège de Jésuites où l'on complétera son éducation chrétienne. »

Un homme de couleur, se dénommant le *grand Blondin africain*, amusait cette semaine la population de Beverley en se promenant sur une corde à une hauteur de 50 pieds. Mercredi dernier, la corde s'est rompue pendant l'ascension du malheureux qui se trouva précipité de toute la hauteur jusqu'à terre. Lorsque les médecins arrivèrent on constata qu'il vivait encore, il avait un bras cassé ainsi que les poignets. (*Express du 17*).

Voici le verdict du jury, prononcé le 18 juillet par la cour d'assises de la Seine, dans l'affaire de La Varenne-St-Hilaire. (Assassinat et vols; deux incendies; la mère et la fille accusées).

La délibération n'a pas duré moins de deux heures. La question relative à l'incendie de la maison Pladot, est écartée par le jury. Toutes les autres questions de vol, d'incendie et d'assassinat à La Varenne-St-Hilaire, et de complicité en ce qui concerne la femme Merlette, sont résolues affirmativement.

Le jury a accordé des circonstances atténuantes à chacune des accusées.

M. le Président : Fille Fleutot, avez-vous quelque chose à dire sur l'application de la peine ?

La fille Fleutot : Rien du tout.

M. le président : Et vous, femme Merlette ? La femme Merlette : Non.

M. le président : Et les défenseurs ?

M^{es} Lachaud, Périllier et Dieudonné demandent à la cour de se montrer indulgente.

la rue, et M. Durandau se retira dans sa chambre à coucher.

III.

C'est singulier, dit M. Durandau, en s'arrêtant au milieu de la chambre; j'ai comme un nuage devant les yeux; je n'y vois presque plus; ma tête devient d'une lourdeur... Qu'est-ce que j'ai donc ? Ah ! c'est l'air qui manque ici.

Il ouvrit une fenêtre donnant sur des jardins. De suaves émanations entrèrent dans la chambre par bouffées.

Le vieillard offrit sa tête aux brises tièdes du jeune avril. Cela lui fit un peu de bien. Il respira bruyamment à plusieurs reprises.

Un rossignol chantait à quelques pas dans un massif de noisetiers. M. Durandau l'écoula distraitement. Il vit la lune apparaître derrière une plantation de pleupliers; il la regarda monter lentement.

L'horloge de la paroisse sonna onze heures. Il y avait déjà longtemps que M. Durandau était dans sa chambre et il n'avait pas encore songé à se mettre au lit.

Ce que j'éprouve n'est pas ordinaire, se dit-il tout-à-coup en faisant quelques pas. J'ai du feu dans la tête, un poids pèse sur ma poitrine, ma gorge est serrée comme dans un étouffement, j'étouffe.

L'idée d'une mort subite traversa son cerveau.

Mon Dieu ! s'écria-t-il, je ne crains pas la mort, je suis prêt à paraître devant vous; si cette belle nuit est la dernière que je dois voir, que votre volonté soit faite !

Il trempa un linge dans de l'eau fraîche et le passa sur son visage. Il s'assit ensuite devant une table sur laquelle il y avait de l'encre, du papier et des plumes.

Il écrivit, non sans difficulté, pendant quinze ou vingt minutes; il plia le papier, le mit dans une en-

La Cour se retire dans la chambre du Conseil pour la rédaction de l'arrêt.

M. le Président prononce l'arrêt qui condamne la fille Fleutot et la femme Merlette aux travaux forcés à perpétuité. Les accusées se retirent. La fille Fleutot ne peut réprimer un sourire de satisfaction qui provoque l'indignation et les cris du public placé au fond de l'auditoire. Quelques cris : *A mort ! A mort !* se font entendre.

Pour extrait : A. Layton.

Correspondance Parisienne

Paris, le 18 juillet 1868.

Les dernières séances du Corps législatif ont été consacrées à d'importantes discussions concernant l'Algérie, le ministère de la marine et celui de l'Instruction publique. M. Jules Favre, avec son animation et son acrimonie ordinaires avait critiqué de fond en comble le système du gouvernement dans notre colonie d'Afrique. M. Jérôme David a longuement répondu. Mais S. Exc. M. Rouher a réduit à néant les observations amères de M. Jules Favre. Et successivement dans l'administration civile et militaire de l'Algérie M. le ministre d'Etat a très éloquentement et aux applaudissements de la Chambre affirmé la volonté de l'Empereur pour la conciliation et la prospérité de tous les intérêts coloniaux et indigènes sur le sol africain que protège le drapeau français.

En ce qui concerne la marine, M. Bethmont avait demandé une enquête sur le nombre de nos équipages et la qualité de nos forteresses flottantes. M. L'amiral Rigaud de Genouilly a eu l'occasion de prononcer un discours très écouté et très applaudi sur les grandes questions qui touchent au progrès de notre armement naval. L'enquête réclamée par M. Bethmont, il ne la repousse pas; seulement il ne la croit pas opportune en ce moment, car toute publicité intempestive sur nos moyens d'attaque et de défense est une révélation toute gratuite faite à l'Europe et pour le moment si l'on n'a rien à craindre, il ne faut rien aventurer. M. Dupuy, de l'Orne, à son tour, est entré dans tous les détails techniques que la question soulevait : personnel de la flotte, pêche, garde côtes etc., etc. Comme toujours, M. Dupuy, de l'Orne a intéressé et captivé la Chambre.

Les chapitres présentés par les deux budgets de l'Algérie et de la marine ont donc été votés comme le budget de l'Instruction publique dont la discussion a eu lieu immédiatement après.

M. le ministre et son secrétaire général M. Charles Robert ont parlé successivement. On demandait la création d'une faculté d'agriculture, mais cette branche de l'enseignement public n'a pas encore assez d'importance pour autoriser une semblable création.

Enfin le cours de langue et de littérature Slave s'entendra désormais, en vertu d'un amendement adopté, par langues et littératures Slaves comparées (au pluriel.)

Je vous tiendrai chaque jour au courant des travaux de la Chambre.

Le ministère portugais appartiendra de nouveau à la présidence du Comte d'Avila. A la suite d'une première crise, M. le duc de Loulé avait été chargé par S. M. le roi Dom Luiz, de la formation d'un nouveau cabinet; mais l'opinion publique tant à Lisbonne que dans les provinces portugaises ne s'est pas montrée favorable à l'arrivée au pouvoir de M. de Loulé. Même de nombreux mutins qui ont protesté contre le nouveau ministère. C'est alors que le roi a rappelé le comte d'Avila et lui a remis les pouvoirs avec mission de composer un ministère capable d'assurer la marche constitutionnelle des choses et d'apaiser l'opinion.

M. le comte d'Avila a accepté et dans le monde politique on a la certitude qu'il réussira complètement.

M. E. Demarez sous-chef de bureau des Sociétés de Secours mutuels au ministère de l'Intérieur vient de publier un commentaire du décret, Loi du 26 mars 1862 suivi d'instructions nécessaires pour administrer les Sociétés de Secours mutuels. Une circulaire ministérielle rappelant les progrès et les bienfaits de la mutualité en France, grâce précisément au décret organique du 26 mars 1852, recommande l'opuscule de M. Demarez comme un des plus sûrs guides dignes de toute l'attention des citoyens attachés aux Sociétés mutuelles et de la sympathie des

veloppe et la cachetta de cire bleue.

L'enveloppe portait cette inscription :

« M. Hémard, notaire à Rancourt. »

M. Durandau sentait son malaise augmenter.

L'oppression l'étreignait à ce point qu'il ne pouvait plus respirer.

Oh ! je vais mourir ! je vais mourir ! dit-il en râlant.

Sa gorge se serrait de plus en plus. Il avait devant les yeux comme un voile de sang.

Oh ! mourir ainsi ! reprit-il, seul, abandonné, sans un ami près de moi, sans un prêtre qui me parle de Dieu ! Seigneur, ajouta-t-il, si vous me rappelez, pardonnez-moi les fautes que j'ai commises...

Le souffle et la voix lui manquèrent complètement.

Il se leva brusquement pour courir à la fenêtre qu'il avait laissée entrouverte; mais ses jambes fléchirent, le sang l'étourdissait. Il n'eut que le temps de se jeter sur le cordon d'une sonnette avant de tomber.

Un instant après le domestique, averti par la sonnette de son maître, entra dans la chambre. Il trouva M. Durandau étendu sur le parquet et ne donnant plus aucun signe de vie. Il appela aussitôt un de ses camarades. Avec cet aide, il porta le vieillard sur son lit.

La cuisinière s'était déjà habillée et était partie pour prévenir le médecin. Il arriva vers une heure.

Il pratiqua vainement plusieurs saignées; le sang ne circulait plus dans les artères. Il déclara que M. Durandau n'existait plus et qu'il était mort d'une attaque d'apoplexie foudroyante.

(La suite au prochain numéro.)

L'ÉVÉNEMENT ILLUSTRÉ vient de publier son 402^e numéro. C'est un journal littéraire écrit avec infiniment d'esprit, dans lequel paraît un feuilleton le *Paricide*, par ADOLPHE BELOT.

administrateurs préfectoraux et municipaux. C'est bien tout le système de la mutualité qui est mis au jour, et il était temps que ces instructions sur la matière fussent coordonnées en un manuel clair et pratique. M. Demarez a compris son sujet et le ministère de l'Intérieur a pleinement raison d'encourager un livre utile à tous (*).

(*) Chez Paul Dupont, 48, rue Grenelle St-Honoré, Paris. C'est aujourd'hui samedi, jour de chaleur caniculaire et jour de Lanterne. Les libelles pullulent, à la suite du pamphlet-Rochefort. Vous savez que ce dernier est poursuivi par l'imprimeur de l'Inflexible pour un fait que M. Robert Mitchell du Constitutionnel rappelait dernièrement. M. Rochefort qui veut garder pour lui la liberté de l'attaque et de l'injure se révolte, non pas contre l'auteur, mais contre l'imprimeur d'un libelle agressif. Il a attaqué ce dernier et l'a frappé dans son domicile. Il y a plainte de la part de l'imprimeur, un procès sera bientôt engagé.

Pour extrait : A. Layton.

Mouvement Viticole

La situation ne s'est guère modifiée cette semaine. Pendant que la vigne grillait, la hausse n'a pas eu le dessus; aujourd'hui il a plus ou moins plu, sans toutefois que le thermomètre en ait témoigné la moindre émotion, et la baisse ne se dessine pas mieux. Ah ! ils tiennent bon, les détenteurs !

Le Sud-Ouest et le Midi ont eu leur rosée sans que cela paraisse avoir beaucoup influencé les vendeurs. Il est vrai aussi que les acheteurs qui ne mettent pas moins la tête à la fenêtre, pour voir le temps qu'il fait, n'annoncent pas un bien vif empressement. Les deux camps se regardent, comme on dit vulgairement, en chiens de faïence.

Ce n'est pas en se faisant ces yeux-là qu'on retrouvera l'activité attendue depuis déjà longtemps; il faudra bien pourtant après avoir, des deux côtés, suffisamment joué sa fin, convenir d'une part qu'on ne serait pas fâché de faire place au nouveau venant, et d'autre part qu'on a des magasins bien garnis. Pourquoi ne pas se rapprocher tout de suite, autant et mieux vaudrait, croyons-nous.

On doit terriblement boire pourtant, si la soif se mesure à la chaleur caniculaire que nous éprouvons, et si le consommateur en nage répare, autant que nous l'avons vu chez le débitant, la transpiration qu'il ne parvient pas à étancher.

On se plaint à Bercy, à l'Entrepôt, à St-Ouen que les affaires ne vont pas parce qu'il ne s'y traite pas de fortes parties. Pourtant il est facile de voir que les rangs de futailles se dégarnissent et que les haquets ne chôment pas beaucoup. On ne passe pas dans une rue sans cotoyer un de ces véhicules à vin.

Malgré les apparences magnifiques, malgré aussi que ces apparences se rapprochent favorablement tous les jours de la réalité, que nous estimons, d'après nos renseignements, devoir atteindre, en 1868, de 55 à 60 millions d'hectolitres, malgré tout cela, disons-nous, l'acheteur qui se munira de vins solides de 1867 aux cours actuels, ne fera pas une mauvaise affaire.

L. MAURIAL.
(Moniteur viticole).

MERCURIALES.

Les avis de la moisson continuent d'être satisfaisants. Ils confirment d'ailleurs ce qu'on pressentait, dès la fin de juin, savoir: quantité moyenne de gerbes, épis plus gros que longs, grain de qualité supérieure. Le poids de 78 et même de 80 kilos à l'hectolitre sera fréquent cette année.

Peu de changement sur les cours. A Paris, les farines ont monté de 1 fr. 50 à 2 fr., mais cela tient à l'épuisement du stock et au chômage des usines. Dans les départements, s'il y a de la baisse au battage, elle sera modérée. A Marseille et au Havre, cessation complète d'arrivages.

Les nouvelles de l'étranger ont de l'intérêt. Il paraît que l'Angleterre, l'Espagne, la Russie, n'auront qu'une médiocre moisson; l'Allemagne est plus favorisée.

Par cette forte chaleur, la vigne va vite, trop vite même dans les clos en pente et peu feuillus. Si la qualité est à peu près assurée, la quantité devient incertaine. Aussi s'explique-t-on la fermeté des prix à l'entrepôt, à Bercy et dans les lieux de production. Les spiritueux sont en baisse. La récolte des betteraves compromise dans le midi, s'annonce comme très-fructueuse dans le Nord. Toutefois, on signale quelque reprise à l'égard des sucres.

Continuation de la baisse sur les huiles. Cela tient à l'abondance de la marchandise en réserve, puis au développement de l'éclairage minéral. Les colzas sont cotés à Paris de 85 à 86 (les 100 kil.). Graine de 23 à 24 (l'hect.).

La semaine a été difficile sur le marché central pour le placement du bétail. Même la chaleur mise de côté, on s'expliquerait la baisse par le chiffre des arrivages (4,500 bœufs et 30,000 moutons). Les porcs se placent toujours avantageusement. On a obtenu en moyenne jeudi, 1,50 (le kil.) des 3,207 têtes amenées.

Les marchés aux laines sont actifs. On a payé cette semaine à Chartres, Beauvais, Cha-teaudun, le kilo en suint, de 2 à 3 fr. suivant mérite. En Lorraine, les laines lavées vont de 3,26 à 3,65. En Bourgogne et en Champagne de 3,90 à 4,50. En somme et surtout pour les qualités de choix, il y a avantage sur l'année dernière.

Pour extrait : A. Layton.

DA	JOURS.	PRTR.	FOIRES.
23	Jeudi.	s Apollinaire.	Teyssieu.
24	Vendr.	s Ours. se Cat.	Catus.
25	Samed	s Jacques.	Bélaye, St-Germain.

P. L. le 4, à 8 h. 49 du soir.
 D. Q. le 13, à 0 h. 30 du matin.
 N. L. le 19, à 10 h. 6 du soir.
 P. Q. le 26, à 2 h. 1 du matin.

Chronique locale.

Nous sommes en pleine disette d'eau à Cahors et chacun de mangrèer contre la reconstruction du barrage Valentré et l'administration des Ponts-et-Chaussées qui est pourtant loin d'avoir tous les torts.

MM. les Ingénieurs avaient pris leurs dispositions pour que les travaux fussent terminés tous les soirs assez tôt pour permettre au niveau des eaux de s'élever pendant la nuit de manière à mettre la turbine du château-d'eau en mouvement et alimenter par conséquent la ville. Mais il paraîtrait que cette disposition, louable à tous égards, serait paralysée par quelques industriels qui préfèrent leur intérêt privé à l'intérêt général.

L'administration préfectorale s'est émue, avec juste raison, de cet état de choses, et nous venons d'apprendre avec plaisir, que M. le Secrétaire-Général, Préfet intérimaire, a pris un Arrêté à la date du 22 juillet courant, par lequel les usines dites de Monsou et du Périé, situées sur les deux rives du Lot, ont été mises en chômage jusqu'à l'achèvement des travaux de reconstruction du barrage de Valentré.

A Monsieur l'Inspecteur d'Académie, à Cahors.

Suivant vos propositions du 17 juillet courant, je viens de nommer :

MM. Espagnat (François), instituteur communal définitif, à Vaillac; Vayssié (Achilles), id., à Mauroux; Sindou (Géraud-Léon), id., à Sauliac; Las-coux (Pierre), id., à Ste-Colombe; Bedrines (Gabriel), instituteur communal, à Crégols; Tur-lan (Justin), instituteur adjoint, à Montgesty; Maratuech (Bernard), id., à Figeac.

MM^{es} Barrot (Adèle), institut. comm. de 1^{re} cl., à Gramat; Thérizols (Julie), id., de 2^e classe, à Vers; Capmas (Virginie), id., à Cours; Roques (Marie), en religion, sœur Eustoquie, id., à Bagnac; et M^{me} Troté (Cécile), id., à Labastide-Murat.

Je m'empresse de vous donner avis de ces nominations que vous voudrez bien notifier aux instituteurs intéressés et qui auront leur effet à partir du 1^{er} août 1868.

J'ai adressé directement leurs titres aux Maires des communes où ils ont été appelés.

Le Secrétaire-général, Préfet par intérim,
LENOEL.

Par décision de Monseigneur ont été nommés :

M. l'abbé Clédard, curé de Béduer, curé de Thémines;

M. l'abbé Descargnes, vicaire de St-Sauveur, à Figeac, curé de Béduer;

M. l'abbé Aymard, curé de Blanzaguet, curé de St-Cirq Bel Arbre;

M. l'abbé Barriéty, vicaire de St-Palavy, curé de Blanzaguet;

M. l'abbé Lagarde, vicaire de St-Palavy.

La Compagnie d'Orléans a ouvert, lundi, l'embranchement du chemin de fer d'Aurillac à Murat.

Lundi dernier, une jeune fille, âgée de 6 à 7 ans; suivait la rue de la Préfecture, portant sur la tête un pain de 6 k. Arrivée devant le magasin de M. B., l'enfant cria qu'on lui ôte le pain qui la brûle. M. B. et M^{le} R. s'empres-sent de la lui enlever, et que voient-ils, la tête de la jeune fille, couverte d'une simple résille, à moitié enfoncée dans le pain bouillant qu'un imprudent boulanger venait de livrer. Nous croyons devoir signaler ce fait, qui aurait pu avoir de sérieuses conséquences.

On nous écrit de Gramat :

Le 18 juillet, vers 2 heures du soir, un incendie s'est déclaré au village de Soubrié, près Gramat, et a complètement détruit une grange appartenant au sieur Gratias. La grande quantité de matières combustibles a rendu tous les efforts impuissants pour sauver cette grange. Grâce à eux, deux bâtiments attenants ont été préservés. Les pertes sont évaluées à 2,500 à 3,000 francs. L'immeuble n'était pas assuré.

On nous écrit de Figeac :

Le 17 juillet, deux enfants, les nommés Veudric (Eugène), âgé de 13 ans, et Rives, âgé de 12 ans, se baignaient dans le canal qui se jette dans le Célé, à un kilomètre de Figeac. Entraînés dans un gouffre, ces deux malheureux disparurent. Un nommé Tarère, qui passait en cet endroit se jeta à l'eau et parvint à retirer le jeune Rives. Le sieur Lapergue plongea aussi pour saisir Veudric, mais ses efforts furent vains; ce n'est qu'une heure après que le cadavre de cet enfant fut retrouvé.

Installation de M. le Président Cuniac.

Jeudi, à midi, en présence d'un nombreux auditoire, le Tribunal civil, en chambres réunies, a pris séance sous la présidence de M. Bryon, doyen de MM. les vice-présidents.

L'audience ayant été déclarée ouverte, une députation de magistrats du Tribunal et du Parquet a introduit M. le président CUNIAC, notre compatriote, qui a pris place dans un fauteuil préparé pour lui dans le prétoire.

Après les discours de M. le Procureur impé-rial CHOPIN d'ARNOUVILLE et du doyen des vice-présidents M. BRYON, M. CUNIAC est invité par ce dernier à prendre possession du fauteuil de la présidence. M. CUNIAC a déferé à cette invitation et a prononcé les paroles suivantes, que nous sommes heureux de reproduire :

MESSIEURS,

Mon émotion est vive, en prenant possession de ce siège; parmi les divers sentiments qui l'excitent, il en est un qui domine tous les autres.

Vous ne me saurez pas mauvais gré d'exprimer ma reconnaissance avant ma joie, de rendre tout d'abord un solennel hommage de fidélité et de dévouement à l'Empereur, à qui je dois une marque de si haute confiance, d'affirmer ma respectueuse gratitude envers le ministre, homme d'Etat illustre, qui, tenant compte de mes intentions plus que de mes actes, a bien voulu me proposer pour de si importantes fonctions.

Je manquerais à un devoir qu'il m'est doux de remplir, si je ne remerciais avec effusion les chefs des ressorts de Bordeaux, d'Agen et de Toulouse, de l'indulgent appréciation qu'ils ont faite de mes services, des témoignages qu'ils ont rendus de ma bonne volonté.

J'ai la précieuse fortune que plusieurs d'entre eux ont laissé, à Lyon, d'impérissables souvenirs.

Permettez-moi de me placer sous un tel patronage, d'invoquer celui de quelques amitiés anciennes et sûres, auxquelles je suis redevable des paroles trop flatteuses qui viennent de m'être adressées, et de l'espoir de conquérir ici la bienveillance qui m'est nécessaire.

Il y a de longues années déjà (le président du tribunal de Nontron n'osait certes point, dans ses rêves d'avenir, songer qu'un jour il aurait l'honneur de s'asseoir à cette place, j'entendais un grand magistrat, trop tôt ravi au respect et au dévouement de ceux qui l'approchaient, s'exprimer sur ce Tribunal et les chefs qu'il avait vu à sa tête, en termes qui se sont gravés dans mon esprit, comme l'image complète de modèles à suivre, comme l'idéal vers lequel il faut marcher tout en désespérant de l'atteindre.

« C'est à Lyon que nous nous sommes rencontrés, » disait M. le premier président de la Seiglière au procureur-général qu'il installait.

« Parmi tant de magistrats dont le souvenir m'est cher, les deux chefs du Tribunal civil me furent signalés tout d'abord, par l'estime publique.

« L'un qui dirigeait le parquet (pardonnez si je commence par celui qui est absent), a porté depuis, sur un plus vaste théâtre, sa noble parole, écho d'un noble cœur. Il manque aujourd'hui à la magistrature; puisse-t-elle bientôt le reconquérir ! Ce vœu vous a porté bonheur, Messieurs.

« L'autre, que lui restitue un pouvoir réparateur, marchait alors à la tête de ce grand Tribunal. Il soutenait, sans fléchir, le poids immense des affaires, maintenait la règle avec une fermeté douce, donnait autour de lui l'exemple du devoir, et dispensait aux citoyens une exacte et prompte justice, que tous, sans distinction de rang ni de parti, acceptaient avec cette confiance, la plus pure, la plus précieuse récompense du magistrat. »

L'héritage a été religieusement conservé par les magistrats, dont cette compagnie a enrichi les Cours impériales de Riom, de Poitiers et de Rennes.

Je serai le faible écho de vos sentiments et de l'opinion publique, en rendant hommage au mérite exceptionnel de mon prédécesseur immédiat.

Vous appréciez hier encore le merveilleux ensemble de ses facultés, sa science, son infatigable énergie dans l'accomplissement du devoir, même lorsque son cœur était brisé par la plus cruelle des épreuves. Je succède à M. Aucher, Messieurs, je ne puis vous le rendre.

Je n'oserais pas rappeler de tels prédécesseurs, si le péril d'une comparaison pouvait m'être imposé; mais je ne saurais voir en eux que des maîtres, dont vous avez recueilli et dont vous me transmettez les enseignements.

Je prends courage, en me voyant entouré de collègues, tous choisis à raison de la distinction de leurs services, pour apporter à ce siège privilégié des aptitudes éprouvées; plusieurs, formés en outre par des exemples domestiques, continuent ainsi, dans la magistrature lyonnaise, les noms dont elle s'enorgueillit.

Je sais tout ce que je suis en droit d'attendre d'un barreau savant et intègre, dans le sein duquel, à toutes les époques, la France a recruté quelques-unes de ses gloires, les grands Corps de l'Etat, plusieurs de leurs membres; la magistrature, des chefs d'une expérience consommée.

Je sais, enfin avec quel soin les affaires sont préparées par une corporation, dont les lumières égalent le désintéressement et l'honorabilité.

Plus que mes prédécesseurs, j'ai besoin de l'assistance de tous. Je la réclame avec confiance.

J'accepte avec bonheur, M. le Procureur impé-rial, le concours dont vous venez de me donner l'assurance avec tant de cordialité et de grâce. Je

vous le rendrai tout entier.

Un caractère aussi élevé que le vôtre, un esprit aussi distingué prévient les difficultés, il les résout avec autant de fermeté et de loyale sagesse.

Vous auriez pour guide, au besoin, le magistrat à qui, tout à l'heure, chacun de vous, Messieurs, appliquait les traits, employés par M. de la Seiglière, pour peindre ses devanciers.

Je suis heureux de présider dans la seconde ville de l'Empire, sous les chefs éminents de ce beau ressort, une compagnie si capable de continuer des traditions, dont elle a le droit d'être fière.

Je ne me dissimule pas combien la tâche est difficile. Je m'y consacrerai tout entier avec vous.

Je réponds de mes intentions, Dieu aidant, je garderai la ferme et constante volonté de faire, en toutes choses, du mieux qu'il me sera possible.

Vous ferez le reste.

L'œuvre sainte de la justice ne peut exciter entre ceux qui la rendent qu'une ardente émulation pour le bien.

Le sentiment du devoir est le seul dont on s'inspire sur nos sièges.

Après ce discours, qui, comme les précédents, a été écouté avec une religieuse attention, M. le président a levé l'audience des chambres réunies.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS.

Mariages.

- juillet.
- 19 Lacombe (Louis), cordonnier, et Fourasté (Marie).
- 20 Cambornac (Emile-Hilaire-Hippolyte), médecin, et Izarn (Marie-Augustine).

Décès.

- 48 Bérindoague (Jean-Baptiste), cordonnier, 69 ans, hospice.
- 18 Andrieu (Marie), naturelle, 17 mois, rue Faugos
- 20 Cazès (Jeanne), religieuse 34 ans, Petite-Char-trreuse.
- 21 Alos (Jean), cultivateur, 53 ans, rue Ste-Barbe.

CAISSE D'ÉPARGNE DE CAHORS.

Séance du 19 Juillet 1868.

- 21 versements dont 5 nouveaux 3,438 »»
- 4 remboursements dont 1 pour solde 4,074 93

Pour la chronique locale : A. Layton.

Crédit Foncier de France.

Le Crédit foncier de France fait aux propriétaires, jusqu'à concurrence de la moitié de la valeur des immeubles, s'il s'agit de terres et de maisons, et du tiers s'il s'agit de bois ou de vignes, des prêts remboursables en cinquante ans moyennant une annuité de 6 fr. 06/0, amortissement compris. L'emprunteur a d'ailleurs le droit de se libérer par anticipation, en tout ou en partie.

S'adresser à MM. les notaires, ou directement au Crédit foncier, 19, rue Neuve des Capucines, à Paris.

ASSASSINAT DE LIMOGES

On lit dans le *Courrier du Centre* :

Ce fut le 22 juin au matin que furent trouvés, sur un talus de l'avenue du Crucifix et dans une pêcherie avoisinante, les premiers débris du cadavre. La nouvelle s'en répandit avec une rapidité extraordinaire, et nous nous rappellerons longtemps quelle profonde impression elle produisit dans notre ville peu coutumière, heureusement, de pareilles horreurs. Les commentateurs les plus étranges couraient de bouche en bouche, et la curiosité publique trouvait un inépuisable aliment dans les circonstances mystérieuses dont était enveloppée cette lugubre aventure.

C'est au milieu de cette surexcitation des esprits qu'on aperçut coup sur coup que l'on venait de découvrir les autres débris du cadavre, d'abord près de Cognac, près de Naugeat et enfin rue Eucombe-Vineuse. Ce n'était plus la nuit, c'était en plein jour que le meurtrier s'en était débarassé.

La justice hésita d'abord, et tout le monde le comprendra; elle n'avait pas d'autre indice que ces lambeaux de chair tailladés et déchiquetés, que cette tête qu'une foule énorme venait contempler sans que personne pût mettre un nom sur ce visage noirci et défiguré! Mais nous nous trompions, elle avait un indice: elle s'y attacha, elle ne s'en laissa point écartar par les rumeurs plus ou moins vraisemblables qui circulaient autour d'elle, et cette persévérance eut le succès qu'elle méritait.

On se souvient en effet, qu'à l'aspect de la main trouvée près de l'avenue du Crucifix, on crut la reconnaître à certaines callosités pour celle d'un homme obligé au maniement journalier d'un outil; on remarquait, en outre, entre les plis des phalanges des doigts la trace que laisse le fil poissé dont se servent les cordonniers. Sur le champ on montra cette main à plusieurs ouvriers cordonniers, et tous la reconnurent comme étant celle d'un homme habitué à se servir du fil et du tranchet.

Restait à savoir de quelle façon on devait procéder aux recherches: tâche délicate et hérissée d'obstacles, si l'on considère que, d'après les places où avaient été déposés les différentes parties du corps, ces recherches devaient s'étendre dans l'espace considérable compris entre Chinchavaud et Naugeat. M. le juge d'instruc.

tion et M. le procureur impérial firent eux-mêmes le classement par quartier, de façon à ce que pas une maison ne pût échapper aux investigations. Ce premier travail fait, un agent fut placé dans chaque section, avec la mission de visiter minutieusement toutes les personnes dont il avait la liste.

C'était comme un immense filet tendu, et ce fut ainsi que cette chasse au crime s'engagea rapide et sûre : sûre, puisqu'elle amena la justice en face même de l'assassin ; rapide, puisque *neuf jours* après le meurtre, la femme Boudineau était arrêtée et avait tout avoué !

Quand on demanda à sa femme la cause de cette disparition, elle répondit sans se troubler que son mari était parti pour Saintes, où il avait un frère, et que de Saintes il irait à Bordeaux, où il avait un autre frère commissaire de police. Ces explications n'avaient rien que de très vraisemblable : ajoutons que l'identité de la victime n'était pas encore constatée, et qu'il y avait dans ce fait, pour la justice une cause fort naturelle d'hésitation. Cependant, les magistrats se transportèrent chez la femme Boudineau, et ses réponses embarrassées parurent suffisantes pour que son arrestation fût ordonnée sur-le-champ.

C'était le vendredi, 3 juillet : le lendemain, samedi, l'accusée avouait son crime.

On pouvait craindre d'abord qu'elle ne s'obstinât dans le silence qu'elle avait gardé pendant les premières heures qui suivirent son arrestation ; mais cette dure et farouche nature céda enfin aux habiles et pressantes interrogations de M. le procureur impérial.

Dans la soirée du dimanche 21 juin, une querelle éclata pendant le dîner entre les époux Boudineau ; elle ne tarda pas à dégénérer en rixe, et Boudineau, dont le vin excitait la colère, battit violemment sa femme : puis sous l'influence de l'ivresse, il se laissa tomber sur son lit et s'endormit. La nuit était venue, elle était seule, elle avait devant elle un corps immobile, appesanti par l'ivresse et le sommeil ; pas de cris, pas de lutte à craindre ! et alors, calme, décidée, résolue, elle saisit une corde, et, la passant d'un mouvement brusque autour du cou de cet homme inerte qui gisait devant elle, elle l'étrangla.

C'est ici que l'horrible commence, c'est ici

que cette femme déploie tout son infernal sang-froid. Elle fait glisser ce cadavre à terre, elle prend un couteau, le voilà, au milieu de la nuit, le dépeçant, le taillant d'une main inhabile, mais ferme. Les premiers débris qu'elle arrache, elle va les jeter près de l'avenue du Crucifix ; le jour venu, elle couche le cadavre le long du mur et le recouvre d'un paravent ; dès que la nuit réparaît, elle reprend sa monstrueuse besogne, et le mardi, on trouve à Cognac un bras et des entrailles ; mais ce cadavre se corrompt, l'odeur mettra sur la trace du crime ; il faut se hâter ; et alors, avec une audace inouïe, la femme Bonideau, en plein jour, tenant *sous son bras*, enveloppés dans une étoffe noire, les restes du corps, s'en débarrasse peu à peu. Restait la tête : elle l'avait placée dans le tuyau de la cheminée, ce qui explique la teinte noire qui recouvrait les traits ; mais encore une fois, l'odeur peut la trahir ; et c'est à ce moment qu'elle va placer cette tête, cette tête qu'elle a gardée cinq jours devant elle ! sur un talus de la rue Encombe-

Vincent. Ce matin, la justice s'est transportée avec la femme Bonideau sur le théâtre du crime, dans cette maison blanche, propre, ornée de volets verts, entourée de haies fleuries et de jardins, éternel contraste de la nature mise aux prises avec les passions de l'humanité. Là, l'accusée a renouvelé ses aveux ; elle a conduit les magistrats aux différents endroits où elle avait jeté le cadavre, et elle s'est acquittée de cette tâche avec un calme ou plutôt un cynisme effrayant. Elle a donné sur la manière dont elle a dépecé le cadavre des détails qui donnent le frisson. Comme elle avait de la peine à détacher la tête du tronc, elle l'a tirée, tournée, tordue en tous les sens, et, ce qu'il y a de plus affreux encore, c'est la façon dont elle le raconte, c'est son visage impassible, sa parole froide et nette. On dirait qu'elle raconte le crime d'un autre, et non pas le sien. Disons, en terminant, que la femme Boudineau n'a jamais été enfermée, comme on l'a prétendu, dans un asile d'aliénés.

Nous apprenons à l'instant que le sapeur du 25^{me} de ligne a été mis en liberté provisoire.

Pour extrait : A. Layton.

Faits Divers

— Il y a à Pouhon, village situé près de Spa, une famille qu'on peut dire la plus ancienne qui existe de nos jours. Le chef de cette famille a 113 ans ; ce qu'il y a de plus remarquable dans cet homme, c'est qu'il a conservé la mémoire comme dans sa jeunesse. C'est de sa bouche que nous avons recueilli les renseignements suivants :

« Je suis né en 1752, je me suis marié en 1771, et mon fils naquit l'année de mon mariage, deux années après la naissance de Napoléon I^{er}.

« J'ai vu ce Napoléon, j'ai vu Louis XVI sur l'échafaud ; il y avait 600 tambours sur la place. »

Avec la mémoire, ce vieillard a conservé toutes les facultés : ainsi il marche sans bâton, il ne tremble pas et il est très fort, très vigoureux : aussi espérons-nous qu'il vivra encore longtemps.

« Malgré mon âge, dit-il, j'irai encore à Liège à pied sans la moindre fatigue. »

Le détail le plus intéressant, c'est que ses fils, petits-fils, arrière-petits-fils, etc., vivent tous sans exception,

— On annonce de Cerdon au *Courrier de Lyon* l'empoisonnement d'une quarantaine de personnes — rien que cela — dans les circonstances suivantes :

Tous les invités d'une noce qui se célébrait dans ce bourg du département de l'Ain, ayant mangé de la pâtisserie préparée, dit-on, dans des bassins de cuivre, ont, quelques minutes après éprouvé les symptômes de l'intoxication.

La plupart de ces personnes en ont été quitte pour des douleurs plus ou moins longues plus ou moins intenses ; mais plusieurs autres invités ont été gravement indisposés. On nous cite, notamment, deux dames chez les quelles l'absorption de la substance vénéneuse provoqua un accouchement prématuré, en mettant leur vie en danger, et un sieur Ch..., épiciier, qui, à la date de la lettre que nous avons reçue, était dans une position désespérée.

M. le procureur impérial de Nantua s'est

transporté à Cerdon le 23 juin, pour ouvrir une enquête sur ce fait, qui paraît être purement et simplement le résultat d'une imprudence.

C'est le 1^{er} août que sera célébré le mariage de M^{lle} Adelina Patti avec M. le marquis de Caux, chambellan de l'Empereur. La nouvelle marquise n'en tiendra pas moins les engagements qu'elle a contractés, et, d'après le *Ménestral*, aussitôt son engagement terminé à Londres, elle emploiera la lune de miel à donner les deux représentations pour lesquelles elles s'est engagé à Hombourg, au prix de 50,000 fr.

Les engagements qu'elle a pris pour la fin de cette année et le commencement de l'année prochaine, y compris ceux qu'elle a contractés avec le théâtre impérial de St-Petersbourg, lui assurent une recette de 400,000 fr.

La *Chasse illustrée*, tel est le titre d'un nouveau journal qui vient de paraître chez MM. Firmin Didot, 56, rue Jacob, à Paris. Cette publication hebdomadaire, du même format que *l'Illustration* ou *la Mode illustrée*, est destinée aux chasseurs ainsi qu'aux pêcheurs. — Par sa rédaction confiée aux meilleurs écrivains, par le nombre et la perfection de ses gravures exécutées d'après les dessins d'artistes distingués, par ses renseignements, utiles ses récits saisissants, par ses excellents conseils pour l'acclimatation et la pisciculture, enfin surtout par la modicité de son prix (20 francs par an pour 12 numéros, ou 5 francs par trimestre), ce journal s'adresse à tous ceux qui aiment les plaisirs des champs, quel que soit le rang de la société auquel ils appartiennent. — Un numéro est envoyé gratis à tous ceux qui en feront la demande, par lettre affranchie, à l'Administration.

Annonces Judiciaires.

ARRONDISSEMENT DE FIGEAC.

Etude de M^e Marius, avoué à Figeac.

Par acte passé devant M^e Ayroles, notaire à St-Céré, les mineurs Jean Campros, Antoine Delbos, Marie Raffillac, ont fait vente à la commune de St-Vincent, d'un immeuble pour la somme de 600 fr. Dépôt de cet acte a été fait au greffe du tribunal de Figeac et copie laissée au Procureur impérial et aux vendeurs.

(Extrait du *Mémorial de Figeac*, du 16 juillet).

Les souscripteurs au *Journal du Lot*, dont l'abonnement est dû, sont priés d'en envoyer le montant en un mandat sur la poste. Ils nous éviteront, par ce moyen, des frais de recouvrement que nous serions obligés de leur faire supporter.

Pour tous les extraits et articles non signés A. Layton.

EAUX DE SELTZ

ET

LIMONADE GAZEUSE

CHEZ M. DUC, PHARMACIEN

A Cahors, rue Fénélon.

2 fr. 40 par an.

BUREAUX
7, place de la Bourse, 7.
PARIS.

L'ÉPARGNE

52 N^{os} par an.

BUREAUX
7, place de la Bourse, 7.
PARIS.

Le plus complet des journaux financiers, le guide indispensable des actionnaires et des obligataires, publie, chaque dimanche, une Revue de Bourse, le cours de toutes les valeurs françaises et étrangères et du change, la liste officielle de tous les tirages, les recettes des chemins de fer, les dividendes et intérêts à recevoir, les convocations aux assemblées générales et les comptes-rendus de ces assemblées, le bilan hebdomadaire et mensuel de toutes les compagnies financières et industrielles, des articles raisonnés et des renseignements puisés aux sources les plus authentiques sur leur situation, un article de jurisprudence spéciale par un de nos premiers avocats, des conseils sur les meilleurs placements à opérer, des correspondances de toutes places de l'Europe, etc. Il est répondu gratuitement aux demandes de renseignements des abonnés, accompagnées d'un timbre-poste. — On s'abonne en envoyant 2 fr. 40 en timbres-postes ou en un mandat à l'ordre de M. de Fontbouillant, chevalier de la Légion d'honneur. Dir-gérant du journal, 7, place de la Bourse, Paris.

AVIS

On désire céder en un ou plusieurs lots, une part de terrain de 40 mille mètres, située dans Toulouse, et dépendant de 120 mille mètres, appartenant à une des plus riches Maisons de Banque de France. Ces Terrains sur lesquels la Société construit un marché aux bestiaux, semblable à celui de la Villette sont percés par trois rues de 300 mètres de longueur sur 15 mètres de largeur. Plus value immense assurée. Tous renseignements et plans seront envoyés sur demandes par le Notaire de la Société. Ecrire à M^e Ruelle, place des Carmes, 42, Toulouse.

MAL DE DENTS
Guérison instantanée
par la
PYRÉTHRINE LAHAUSSOIS
1 fr. 50 le flacon
A Cahors, Pharmacie centrale, Vieux.

Trois mois 17 fr. Six mois 34 fr.
LE TEMPS
JOURNAL POLITIQUE ET LITTÉRAIRE
Rédacteur en chef: **A. NEEFZER**
Bureaux, 10, rue du Faubourg Montmartre à Paris.

VINAIGRE DE TOILETTE

DE

JEAN-VINCENT BULLY

MÉDAILLE A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1867.

SEUL VINAIGRE RÉCOMPENSÉ.

Ce Vinaigre doit sa réputation universelle et son incontestable supériorité sur l'eau de Cologne comme sur tous les produits analogues, non-seulement à la distinction et à la suavité de son parfum, mais encore à ses propriétés extrêmement précieuses pour tous les soins d'hygiène.

Le Vinaigre de JEAN-VINCENT BULLY jouit du reste pour tous les usages de la toilette d'une telle faveur qu'elle suffit seule à son plus grand éloge.

L'unique chose qui reste donc à recommander au public, c'est d'éviter les contrefaçons :

EN REFUSANT tout flacon où le nom de JEAN-VINCENT BULLY serait précédé des mots *dit de*, ou de toute autre formule semblable.

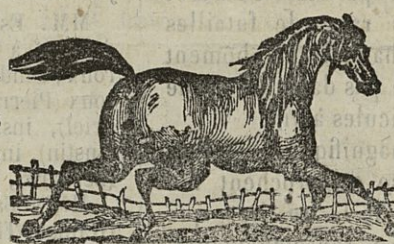
EN EXIGEANT l'enseigne Au Temple de Flore, — LE BOUTICAGE INTACT, — LA SIGNATURE DE J.-V. BULLY sur le cachet en cire noire, — la contre étiquette fixant au col du flacon le FIL BLANC, ROSE, VERT et NOIR, terminé par LA MÉDAILLE DE GARANTIE.

A Paris, 63, rue Montorgueil.

POSTE AUX CHEVAUX

M. ANDRAL,

Voiturier, a l'honneur d'informer les personnes qui sont dans l'usage de se servir de Voitures volenté, qu'elles trou-



veront chez lui *Poste aux chevaux, Galerie Audoury*, toute sorte de Voitures d'agrément, à des prix modérés. Toutes ses voitures ont remises à neuf.

LIBRAIRIE UNIVERSELLE

J. - U. CALMETTE, A CAHORS.

L'ANNÉE ILLUSTRÉE

1868

JOURNAL DES EXPOSITIONS ET DES DÉCOUVERTES

PRIMES

TOUS LES ABONNÉS D'UN AN ONT DROIT AUX PRIMES SUIVANTES :

Les deux magnifiques volumes brochés de L'EXPOSITION ILLUSTRÉE, moyennant 14 francs au lieu de 30 ; — Les deux volumes reliés, rouge et or avec onglets, 20 francs au lieu de 36 ; — Pour envoi, 4 francs en sus. — Le *MOLIERE ILLUSTRE*, deux volumes brochés, 10 francs au lieu de 20 ; en un volume relié et doré sur tranché, 13 francs au lieu de 25 ; — Pour envoi, 2 francs en sus.

Payables par dixièmes de mois en mois.

A	Abonné d'un an, sans primes	26 fr.	soit le 1/10 2 fr. 60c
B	— avec primes	44	— 4 40
C	— — — — —	50	— 5 00
D	— — — — —	38	— 3 80
E	— — — — —	41	— 4 40
F	— — — — —	49	— 5 90
G	— — — — —	62	— 6 20
H	— — — — —	56	— 5 60
I	— — — — —	65	— 6 50

52 livraisons par Année. — Les deux premiers dixièmes doivent être envoyés en souscrivant.

A VENDRE

L'HOTEL DU PALAIS-NATIONAL

EN ENTIER OU A PARCELLES

S'adresser pour les renseignements, à M. Marcellin LACASSAGNE, qui en est le propriétaire.

On donnera toutes facilités pour le paiement.

VOITURES PUBLIQUES ET A VOLONTE

Le Sieur RAYMOND tient à la disposition du Public, dans son établissement, situé maison CAVIOLE, rue du Lycée, toutes Voitures de voyage et d'agrément — PRIX MODÉRÉS.

SERVICE

DE CAHORS A ASSIER.

Départ de Cahors : 11 h. du soir.



Départ d'Assier : 1 h. après-midi ;

Arrivée à Cahors, à 6 heures soir.

Le propriétaire-gérant : A. LAYTON.